

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA SOMME

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DAOURS

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 14 Août 2020

L'an deux mille vingt, le quatorze Août, à vingt heures heures,
le Conseil Municipal de la commune de Daours, régulièrement convoqué, s'est réuni à huis
clos, au nombre prescrit par la loi, dans la mairie annexe, la Cerisaie, route d'Amiens, sous la
présidence de Monsieur Didier BARDET, Maire

DATE D’AFFICHAGE : 10/08/2020

PRÉSENTS : MM. Didier BARDET, Philippe DINE, Denis BRUNEL, Paolo LEROY, Didier
MARECHAL, Stéphane RICHARD.

Mesdames Marie- Christine SINOQUET, Michèle STOCKLIN- BECQUET, Cécilia
HEDOUIN, Cassandra DELANCHY, Nicole GIGUERE,

Absent(e)s excusé(e) : Mme Marie-Odile CREPIN, Mrs Giovanni BOSCO qui donne pouvoir à
Monsieur BRUNEL, Jérôme DINE qui donne pouvoir à Monsieur RICHARD, Patrick
DUMOULIN qui donne pouvoir à MONSIEUR Philippe DINE.

Madame Cassandra DELANCHY est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Bardet, Maire, ouvre la séance à vingt heures cinq, et procède à l'appel de tous les
conseillers présents. Après avoir vérifié que tous les conseillers avaient reçu le compte-rendu de la
séance du 24 juillet 2020, il propose de passer à l'adoption de ce dernier.

POUR : 14

CONTRE : 0

Abstention : 0

Le compte -rendu de la séance du 24 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

1) Achat d'un tracteur neuf

3 devis sont étudiés :

- De la société AGRISANTERRE, marque KIO à 51 380 euros TTC
- De la société TEAM 3 Services, marque John Deere à 44 500 euros TTC
- De la société DEBOFFE, marque Iseki, à 39 000 euros TTC

Le conseil municipal de Daours vote à la majorité pour le devis à 39 000 euros.

- 2 votes pour le tracteur John Deere
- 4 absentions
- 7 voix pour le tracteur ISEKI, sous la condition suivante : possibilité
d'installer sur ce tracteur ultérieurement, une balayeuse sur l'avant.

Sans cette possibilité, la commune de Daours s'équiperait avec le tracteur John
Deere.

2) Revente d'un tracteur ancien.

Avec l'achat d'un nouveau tracteur, Monsieur le Maire propose au conseil de revendre le tracteur actuel, qui a déjà une vingtaine d'années, mais encore capable de servir. Un particulier, habitant de la commune, est intéressé pour racheter ce tracteur d'occasion.

A l'unanimité, le conseil municipal de Daours accepte la vente de ce tracteur pour la somme de 5000.00 € à la personne intéressée.

3) Réhabilitation de l'aire de jeux pour enfants, à la Vieille Somme

Monsieur le Maire présente un devis de 7000.00 € HT pour remettre en état l'aire de jeux.

Ce devis comprend la réparation des clôtures, la pose d'un sol sécurisé, l'installation de nouveaux jeux, la remise en état de jeux actuels, et l'installation d'une marelle, à la place du bac à sable.

Le conseil municipal de Daours vote à la majorité par 12 voix « POUR » et 2 abstentions, la réhabilitation de l'aire de jeux et le devis présenté.

4) Achat d'un nouvel ordinateur

Ce point est reporté à une date de conseil ultérieure.
Un nettoyage complet du PC sera effectué au préalable.

5) Délibérations générales et permanentes

Le conseil municipal de Daours accepte à l'unanimité que les agents communaux puissent effectuer des heures complémentaires (agents à temps non-complet) ou supplémentaires (agents à temps complet) lorsque les exigences du service les requièrent. De même, le conseil accepte à l'unanimité le remboursement des frais de déplacement pour les élus et les agents communaux, lorsqu'ils se déplacent pour les besoins de la commune.

Enfin, le conseil municipal de Daours autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour les besoins des services, si des agents communaux sont absents ou en cas d'accroissement temporaire d'activité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 09

Didier DARDET, Maire

Cassandra DELANCHY, secrétaire de séance

